

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 18 novembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DDEES 295** Subvention à l'association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fin d'année 2010 (16e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du Village d'Auteuil (16e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 7 novembre 2011;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association des commerçants du Village d'Auteuil située 3, rue Isabey à Paris 16e (C00201 - 18347 - 2011\_01310) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 24.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).